

MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2022
QUI SE TIENT À LA SALLE YVES-AUBUT

À une séance extraordinaire du Conseil, tenue à la salle Yves-Aubut à 19h00,
sont présents:

Séance
extraordinaire du
27 octobre 2022

Mme Louise Paquin Bédard, pro maire
M. Zacharie Cloutier-Julien
M. Julien Chalifoux M. Henri Lampron

Absents : M. Michaël Otis, maire,
M. Patrick Landry et M. Mathieu Cloutier

Sont aussi présents : Mme Chantal Martel, secrétaire-trésorière et M. Michel
Michaud, Directeur général

Ouverture

Sous la présidence de la pro maire, Mme Louise Paquin Bédard et formant
quorum, à 19h00, Mme Louise Paquin Bédard déclare l'ouverture de la séance et
souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture,
2- Absence d'un(e) ministre issu de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au
sein du conseil des ministres
3- fermeture

Rés. #5932-10-22
Ordre du jour :

Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement que l'ordre du jour
soit accepté,
Adoptée.

Rés. #5933-10-22
Absence d'un
ministre régional

Considérant que le principe de représentativité régionale au sein du conseil des
ministres est généralement reconnu et que l'histoire a démontré que les
gouvernements qui se sont succédé ont respecté ce principe lorsqu'ils étaient en
mesure de le faire ;

Considérant que le 3 octobre 2022, les candidat(e)s issu(e)s du groupe
parlementaire formant le gouvernement ont été élu(e)s dans les trois circonscriptions
– Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda-Témiscamingue – de l'Abitibi-
Témiscamingue par de fortes majorités ;

Considérant que ces personnes ont été élues par la population parce qu'ils sont
bien ancrés dans leur milieu et qu'ils ont une connaissance fine des enjeux qui
doivent cheminer à Québec ;

Considérant que le premier ministre du Québec a, lors de la nomination du conseil
des ministres, exclu la totalité des représentants de l'Abitibi-Témiscamingue d'un
conseil comptant une trentaine de ministres excluant ainsi la région des réflexions et
orientations de ce conseil ;

Considérant que le premier ministre du Québec a également nommé M. Mathieu
Lacombe, député de Papineau, ministre responsable de la région de l'Abitibi-
Témiscamingue et de la région de l'Outaouais ;

Considérant que l'absence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-
Témiscamingue et le traitement des dossiers par une personne d'une autre région
mettent à risque l'efficacité et les mécanismes de traitement des dossiers régionaux ;

Considérant que la présence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-
Témiscamingue au conseil des ministres pourrait permettre de prévenir en amont les
politiques/programmes « mur-à-mur » dont la mise en œuvre affecte parfois le
développement de la région ;

Considérant que les réalités uniques et les enjeux majeurs qui concernent l'Abitibi-Témiscamingue justifient amplement la présence d'une personne qui habite le territoire, vit les problématiques et en ressent les conséquences ;

onsidérant que les grands chantiers qui seront entrepris par votre gouvernement sur plan de la pénurie de main-d'œuvre, de la pénurie de logement et de garderie, de la centralisation du système de santé et autres ne peuvent se discuter sans la contribution en amont d'un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue ;

Considérant que l'élection d'un gouvernement majoritaire comptant 90 députés sur un total de 125 devrait permettre aisément le respect de la représentativité régionale, surtout pour une région représentée à 100% par des député(e)s du gouvernement ;

Considérant que cette décision d'exclure un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas respectueuse de la population de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'elle génère un fort mécontentement de même qu'une grande inquiétude dans les cinq MRC de la région ;

Considérant que cette décision représente le point culminant d'une tendance qui s'opère depuis plusieurs années à l'effet que les gouvernements centralisent les pouvoirs décisionnels de l'Abitibi-Témiscamingue vers d'autres régions du Québec rétrécissant toujours plus le pouvoir relatif de la région dans les organes étatiques

Considérant que la Coalition avenir Québec a réitéré à maintes reprises être « le gouvernement des régions » ;

**En Conséquence, il est proposé par M. Henri Lampron
Et appuyé par M. Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement,**

Que soit nommé dans les plus brefs délais un(e) élu(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres et que le poste de ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue puisse être attribué à une personne qui habite le territoire ;

Que copie de cette résolution soit transmise à :

M. François Legault, premier ministre du Québec ;
M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est ;
Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest ;
M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Adoptée à l'unanimité

Rés. #5934-10-22
Fermeture

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,
Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement à 19h09
de procéder à la fermeture de la séance du conseil.
Adoptée.

Louise Paquin-Bédard,
Pro Maire.

Michel Michaud,
Directeur général.